

l'émancipation intégrale, c'est précisément qu'il fournisse l'occasion d'une prise en charge directe de leurs intérêts par les travailleurs. Dès cet instant les travailleurs ont à se garder d'abandonner la défense de leurs intérêts à des porte-paroles lointains, échappant à leur contrôle.

La situation que le capitalisme impose à la classe ouvrière lui rend difficile cette prise en charge directe de ses intérêts. Manque d'instruction, manque de temps, fatigue, tout cela fait qu'en temps ordinaire la masse des travailleurs ne s'intéresse que de loin à la défense de ses intérêts contre le patron ; les conditions d'existence que le capitalisme impose aux travailleurs nourrissent en permanence la tendance à abandonner à des porte-paroles spécialisés, les délégués syndicaux, les tâches de revendication face au patronat. Ainsi, l'activité revendicative, la défense des conditions de vie et de travail, tend à devenir l'affaire exclusive des syndicats et des délégués. Une partie des travailleurs ne se syndique pas ; une autre se syndique mais ne participe à aucune vie syndicale régulière ; seule une infime minorité connaît et contrôle les activités des délégués.

Dans ces conditions le risque existe en permanence de voir les organisations auxquelles les travailleurs confient la défense de leurs intérêts, se détourner de leur fonction, privilégier leur auto-conservation par rapport à la défense conséquente des intérêts des travailleurs.

Pourquoi ? D'abord parce que les travailleurs qui reçoivent de leurs camarades la tâche de les représenter en permanence se trouvent par là même bénéficier de certains privilèges, notamment celui d'avoir une activité beaucoup plus intéressante que le travail productif normal. Consciemment ou inconsciemment ils ont tendance à préserver ces privilèges. Ils s'identifient aux conquêtes partielles obtenues par l'organisation et ont naturellement tendance à éviter d'aller trop loin dans l'affrontement avec le patronat de peur de perdre d'un coup ce qu'ils ont patiemment accumulé. Ils sont tentés par ailleurs de se soustraire au contrôle des travailleurs de peur d'être remis en cause et de devoir céder la place.

Ensuite parce que le syndicat ou le délégué ne peuvent pas grand chose face au patron s'ils ne s'appuient pas sur la mobilisation active et consciente des travailleurs. Les négociations à froid, les pressions à froid n'impressionnent guère les patrons s'ils sentent par ailleurs les travailleurs démobilisés ou indifférents. Le syndicat ne peut rien espérer obtenir du patron sans lutte effective des travailleurs, sans un rapport de forces que seule la grève permet en général d'établir. Dès qu'ils renoncent à mobiliser les travailleurs, les syndicats sont contraints de présenter comme des victoires les miettes dérisoires ou les défaites que leur impose le patronat. Ainsi en fut-il en matière de « contrats de progrès ».